

Proposition chasse individuelle Responsabilité civile et protection juridique 2026-2027



Chasseur

Date effet* :	
NOM / Prénom :	Date de naissance :
Code postal :	
Indiquer le département de votre fédération (43-63-73-74)	

Des avantages et des garanties supplémentaires pour votre responsabilité chasse

En souscrivant votre assurance chasse dans le cadre du GUICHET UNIQUE, proposée par votre Fédération Départementale des chasseurs, vous bénéficiez, bien sûr de la responsabilité civile chasse obligatoire, définie dans le cadre de la loi à un tarif très avantageux et d'une facilité de souscription. En accord avec votre Fédération Départementale, nous mettons à votre disposition dans le cadre du guichet unique un contrat d'assurance de responsabilité civile chasse très étendu ET sans franchise, au tarif annuel inscrit dans le bulletin de souscription du guichet unique, la notice d'information et le document information standardisé sont téléchargeables sur votre espace assurance dédié du site de votre fédération de chasse. Cette assurance est à cocher sur le document cerfa si e- validation ou sur le bon de commande papier.

De plus, vous bénéficiez automatiquement :

- D'une extension de la responsabilité chasse dans le monde entier à la condition d'avoir sa résidence principale en France.
- De la responsabilité civile garantissant les dommages causés par vos chiens toute l'année, même en dehors des actions et périodes de chasse.
- D'une responsabilité civile en tant "qu'accompagnateur" munie d'une autorisation de chasse accompagnée (le cas échéant l'imprimé de demande d'autorisation est à demander à votre fédération).
- De la responsabilité civile "Organisateur de chasse" et "responsable de battues".
- De la responsabilité civile en tant que participant à des ball-traps.
- De la responsabilité civile étendue en cas de dommages accidentels par une arme de chasse lors de vos déplacements pour vous rendre sur votre lieu de chasse et en repartir.
- De la responsabilité en cas de dommages causés à autrui par une arme de chasse au cours et à l'occasion de son nettoyage par l'assuré y compris en dehors d'un acte de chasse et ce toute l'année.
- Enfin, cette garantie est très avantageusement complétée par une protection juridique qui prend en charge les frais d'avocat, d'expert et autres prestataires en cas de litiges avec procédure judiciaire.

Signature du souscripteur

Si souscription papier merci de retourner signer et parapher ce document dûment rempli à votre fédération.

Le : _____ à : _____ heure

Fait en 2 exemplaires à : _____

Prise d'effet, durée, résiliation du contrat : Le contrat prend effet au plus tôt 14 jours à compter de la signature du document de demande de validation du permis de chasser. Par dérogation, vous pouvez demander la prise d'effet immédiat du contrat en cochant la case prévue à cet effet dans le-dit document de validation. Il prend fin le 30 juin de l'année suivant la souscription. Chacun d'entre nous peut mettre fin au contrat en respectant les règles fixées par le Code des assurances. * inscrire la date de retour de validation du permis de chasser signé.

Avez-vous aussi pensé à vos chiens, vos fusils et vous-même ?

Assurance réservée aux adhérents du contrat groupe "Guichet Unique" proposée par la Fédération Départementale des chasseurs.

En complément de votre responsabilité civile chasse vous pouvez couvrir :

- les dommages accidentels causés à vos chiens tant en frais vétérinaires qu'en mortalité.
- les dommages causés à vos ou votre fusil.
- les conséquences des accidents corporels que vous pouvez subir lorsqu'il n'y a pas de tiers responsable.

A retenir

1 -Vous êtes déjà assuré à GROUPAMA pour vos chiens, vos fusils ou pour vos accidents corporels

- Vous conservez vos assurances des chiens, fusils ou accident corporel sans aucune intervention de votre part. Si vous voulez modifier vos garanties (ajouter un nouveau chien, changer de chiens ou de montant de garanties, vous appelez le 09 74 75 02 73 ou contacter votre agence habituelle.)

2 -Vous n'êtes pas assuré à GROUPAMA pour vos chiens, fusils ou accidents individuels corporels, vous pouvez selon votre choix :

- Télécharger le document sur le site de votre Fédération Départementale.
- Contacter le 09 74 75 02 73 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)
- Consulter un conseiller Groupama près de chez vous

Votre garantie prendra effet à réception du bulletin de souscription dûment complété, signé et accompagné du règlement.

En application de la loi 78.17 du 6 janvier 1978, l'assuré peut demander communication et rectification de toutes informations le concernant qui figureraient sur tout fichier à l'usage des assureurs, de leurs mandataires et de leur réassureur ou des organisations professionnelles concernées. Le droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès de la caisse GROUPAMA Rhône Alpes Auvergne. L'attention de l'assuré est attirée sur le fait que : Toute réticence ou fausse déclaration intentionnelle de sa part entraîne la nullité du contrat (art. L113-8 du code des assurances). Toute omission ou déclaration inexacte l'expose à supporter la charge d'une partie des indemnités (art.L113-9 du code des assurances). L'échéance annuelle est le 1er juillet à zéro heure. Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il est reconduit automatiquement d'année en année ; le délai de dénonciation est de deux mois avant le 1er juillet, le cachet de la poste faisant foi.

Les données personnelles vous concernant (ou concernant les personnes parties ou intéressées au contrat) sont traitées par l'Assureur dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 Janvier 1978 modifiée. Leur traitement est nécessaire à la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat. à la gestion de nos relations commerciales et contractuelles, et la lutte contre la fraude ou à l'exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives en vigueur. Elles sont destinées à votre conseiller et aux services de l'Assureur de chacune de vos garanties (Assurance, Banque & Services) selon finalités et dispositions prévues aux conditions générales/notice d'information remises par votre Assureur et dont vous reconnaissez avoir pris connaissance. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition à vos informations, en vous adressant par courrier accompagné de la photocopie de votre pièce d'identité auprès de l'Assureur à l'adresse portée au présent document, ou par le biais de notre site internet.

Pour toute vos questions



09 74 75 02 73

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

Groupama Rhône-Alpes Auvergne - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 50, rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon Cedex 09 - 779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des Certificats Mutualistes - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09.

Entreprise régie par le Code des Assurances.

Groupama participe à la protection de l'environnement en sélectionnant un imprimeur référencé "Imprim'Vert" ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement. SIG 1039-26 Document et visuels non contractuels.



LE TRI
+ FACILE

FORMULAIRE

